

CONDITIONS GÉNÉRALES B2B PRALEUCINE B.V.

DERNIÈRE MODIFICATION LE 1ER JUILLET 2020

Les présentes conditions générales sont régies par le droit néerlandais. Pour le confort des non-néerlandophones, ce document est une traduction en français de la version originale néerlandaise des conditions générales. Ce faisant, tout a été mis en œuvre pour fournir une traduction précise. Cependant, en cas d'incohérences entre la version française et la version néerlandaise des conditions générales, la version néerlandaise prévaudra.

PRÉFACE

Vous trouverez ci-dessous nos conditions générales. Nous vous recommandons de les lire attentivement, car elles s'appliquent à chaque offre que nous vous faisons, à chaque contrat que nous concluons avec vous et à chaque commande que vous passez chez nous ou chaque produit que vous achetez chez nous.

Si, après avoir pris connaissance des conditions générales ou commandé nos produits, vous souhaitez nous faire part de vos compliments, questions, commentaires ou réclamations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous aimons rester en contact avec nos clients!

Praleucine B.V.

Papenpad 21, 6705 CN

Wageningen, Pays-Bas

Tél : +31 (0) 317843138

E-mail : info@praleucine.com

Numéro de chambre de commerce : 76225895

Numéro de TVA : NL860552123B01

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

- 1.1. Conditions générales:** les présentes conditions générales.
- 1.2. Praleucine:** la société privée à responsabilité limitée Praleucine B.V., ayant son siège social à Wageningen et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 76225895.
- 1.3. Site web:** le site web de Praleucine qui peut être consulté sur www.praleucine.com et tous les sous-domaines associés.
- 1.4. Contrat:** tout accord ou contrat oral ou écrit entre Praleucine et le Client dont les Conditions Générales font partie intégrante, y compris un accord (cadre) pour la livraison périodique de produits Praleucine au Client ainsi que les contrats pour des commandes et livraisons individuelles (également appelées séparément «Commande») qui peuvent découler des accords (cadres) mentionnés ci-dessus ou être conclues de manière indépendante.
- 1.5. Partie (s):** Praleucine et le Client, séparément ou conjointement.
- 1.6. Droits de propriété intellectuelle:** tous les droits de propriété intellectuelle liés à Praleucine et / ou à ses produits au sens

le plus large du terme ou tout autre droit de propriété intellectuelle qui sont dévolus à Praleucine ou auxquels Praleucine est autrement habilité (que ce soit ou non par le biais d'une licence acquise), y compris, mais sans s'y limiter, les noms commerciaux, noms de domaine, droits d'auteur, marque(s), logos, esquisses, brevets, dessins, photos, sites Web, comptes de médias sociaux et tous les droits connexes ainsi que tout le savoir-faire.

- 1.7. Informations confidentielles:** informations fournies par Praleucine au Client qui ne sont pas publiques, que Praleucine indique comme étant confidentielles ou que le Client comprend ou devrait raisonnablement comprendre comme étant confidentielles (par exemple, par la manière dont les informations sont partagées avec le Client) et qui doivent être gardées strictement confidentielles.

ARTICLE 2. APPLICABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

- 2.1.** Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les offres, accords et livraisons de Praleucine, sauf convention contraire expresse et écrite.
- 2.2.** Si le Client inclut dans sa commande, sa confirmation ou d'autres communications des dispositions ou conditions qui s'écartent ou ne figurent pas dans les Conditions Générales, celles-ci ne seront contraignantes pour Praleucine que si et dans la mesure où elles ont été expressément acceptées par écrit par Praleucine.
- 2.3.** En cas de divergences ou de contradictions entre le Contrat et les Conditions générales, les dispositions énoncées dans le Contrat prévalent.

ARTICLE 3. OFFRES ET CONCLUSION DU CONTRAT

- 3.1.** Toutes les offres et devis de Praleucine sont toujours sans engagement. Praleucine est libre de refuser la livraison des produits sans donner de raisons et sans aucune obligation de dédommager le Client pour les dommages subis. Une obligation de livraison ne naît pour Praleucine qu'au moment où Praleucine a confirmé une commande passée par le biais soit d'une confirmation de commande écrite, soit de la livraison effective par Praleucine des produits commandés par le Client. Les commandes passées par un Client sont contraignantes et ne peuvent être annulées qu'avec l'accord écrit de Praleucine.
- 3.2.** S'il apparaît que le Client a fourni des informations incorrectes lors de l'acceptation ou la conclusion du Contrat, Praleucine a le droit de ne remplir son obligation qu'après réception des informations correctes.
- 3.3.** Il est possible que des produits soient temporairement indisponibles. Si tel est le cas, Praleucine le communiquera au Client dans les plus brefs délais, en précisant le délai probable dans lequel les produits seront à nouveau disponibles. Une impos-

sibilité temporaire de livrer n'affecte pas le Contrat et ne constitue pas une base permettant au Client de résilier le Contrat ou de réclamer des dommages et intérêts et / ou une indemnisation (pour préjudice subi).

- 3.4. Les photographies et informations, figurant ou non sur le site web, dans les catalogues ou autres prospectus, ou les échantillons de produits fournis sont purement indicatifs, sans que les produits doivent s'y conformer. Les différences de couleur et de conception des emballages et des étiquettes des produits et / ou de la brochure et / ou de la notice fournie avec les produits ou d'autres différences qui n'affectent pas l'essence des produits ne donnent pas le droit au client de refuser le produit livré, ni ne lui donnent droit à un nouveau produit, à des dommages et intérêts ou à une autre indemnisation (pour préjudice subi).

ARTICLE 4. EXÉCUTION DU CONTRAT

- 4.1. Le Client est tenu de fournir à Praleucine en temps utile et de manière complète, tant de sa propre initiative qu'à la demande de Praleucine, toutes les informations dont il sait ou pourrait raisonnablement comprendre qu'elles sont pertinentes pour l'exécution du Contrat.
- 4.2. S'il apparaît que des informations incorrectes ont été fournies par le Client lors de la conclusion du Contrat ou à tout autre moment, Praleucine a le droit de suspendre ses obligations jusqu'à ce qu'elle ait reçu les informations correctes du Client.
- 4.3. Praleucine a le droit d'engager des tiers dans l'exécution du Contrat dans la mesure où elle le juge nécessaire et d'en répercuter les coûts sur le Client. Les tiers engagés par Praleucine peuvent souhaiter limiter leur responsabilité. En vertu du Contrat, Praleucine a le droit d'accepter, au nom du Client, les limitations de responsabilité stipulées par ces tiers et de les invoquer également vis-à-vis du Client.
- 4.4. Praleucine n'est pas tenue de recourir à des tiers désignés par le Client dans l'exécution du Contrat. Si Praleucine le fait à la demande du Client - par exemple en utilisant un transporteur prescrit par le Client - cela sera toujours entièrement aux frais et risques du Client. Le Client garantit Praleucine contre toute responsabilité et tout dommage et / ou réclamation de tiers liés aux activités effectuées par le(s) tiers prescrit(s) par le Client.

ARTICLE 5. DURÉE ET RÉSILIATION

- 5.1. La durée du contrat est fixée dans le contrat lui-même. Si aucune durée de contrat n'a été incluse, le contrat est réputé s'appliquer pour une durée indéterminée. La durée des commandes (découlant du contrat) est limitée à la durée de la commande, ce qui signifie que la commande prend fin à la livraison de celle-ci.
- 5.2. Le Client ne peut pas résilier prématurément un Contrat à durée déterminée sans l'autorisation écrite préalable de Praleucine, à laquelle Praleucine peut assortir des conditions. Sauf convention contraire, Praleucine est à tout moment en droit de résilier un Contrat à durée déterminée de manière anticipée et par écrit, moyennant un préavis de deux (2) mois. Les contrats

à durée indéterminée peuvent être résiliés par les deux parties moyennant un préavis de trois (3) mois. La résiliation du contrat en vertu de cet article doit toujours être faite par écrit. Une Partie qui résilie le contrat en vertu du présent article n'est jamais responsable envers l'autre partie en raison d'une résiliation prématurée, sauf disposition contraire du contrat.

- 5.3. Praleucine est en droit de suspendre ou de résilier le Contrat à sa seule discrétion et avec effet immédiat si :
- Le Client ne remplit pas ses obligations en vertu du Contrat ou ne les remplit pas correctement, après avoir été mis en demeure par écrit par Praleucine et ne pas avoir réparé ces défauts dans un délai de trente (30) jours ;
 - Avant qu'une faillite, une suspension de paiement ou une WSNP n'ait été demandée ou prononcée à l'égard du client, qu'une saisie totale des biens du client ne soit effectuée ou que le Client ne soit placé sous tutelle d'une autre manière ;
 - Les activités du Client sont interrompue ou liquidées.
- 5.4. Si le Contrat est résilié ou dissous, toutes les créances de Praleucine à l'encontre du Client sont immédiatement dues et exigibles. En cas de résiliation du Contrat, les montants déjà facturés pour les services rendus par Praleucine restent dus, sans aucune obligation de résiliation.
- 5.5. Les obligations qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation du Contrat, continueront à s'appliquer intégralement au Client et / ou ses ayants droit même après la résiliation du Contrat. Cela s'applique dans tous les cas - mais pas exclusivement - aux obligations découlant des articles 12 (droits de propriété intellectuelle) et 13 (confidentialité) des présentes conditions générales.

ARTICLE 6. PRIX

- 6.1. Le Client est tenu de payer à Praleucine le prix indiqué dans le Contrat. Tous les prix sont exclusivement en euros et s'entendent hors taxe sur le chiffre d'affaires et autres taxes gouvernementales. En outre, les prix sont basés sur une livraison départ usine (EXW, INCOTERMS 2020). Cela signifie entre autres (mais pas exclusivement) que le transport des produits ou - dans le cas où le transport est organisé par Praleucine - les coûts du transport, ainsi que tous les coûts d'importation, d'exportation, de douane et / ou autres frais similaires sont entièrement à la charge et aux risques du Client.
- 6.2. Tous les prix des produits sont sujets à des erreurs évidentes de calcul et / ou de frappe. Si un prix incorrect a clairement été émis par Praleucine, Praleucine ne peut être tenue de fournir les produits à ce prix, à condition que Praleucine en ait informé le Client avant la livraison des produits.
- 6.3. Une fois par année civile, Praleucine est en droit d'ajuster les tarifs appliqués sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) alors publié, cette augmentation ne pouvant excéder 5%. En outre, Praleucine est à tout moment en droit d'ajuster les prix en cas de circonstances entraînant une augmentation des coûts matériels. C'est en tout cas le cas si le prix de revient

des produits augmente de plus de 10%. Praleucine informera le Client au moins 2 (deux) mois à l'avance de toute modification de tarif telle que visée dans le présent article. En cas d'augmentation de prix en vertu du présent article, le Client a le droit de résilier le Contrat par écrit à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau prix, en respectant un délai de préavis de 1 (un) mois.

- 6.4. Praleucine peut, dans les limites de la loi, s'informer sur la capacité du client à remplir ses obligations de paiement, mais aussi sur tous les faits et facteurs qui sont importants pour une conclusion responsable du contrat. Si, sur la base de cette enquête, Praleucine a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, elle est en droit de refuser un contrat ou une commande ou d'assortir son exécution de conditions particulières, telles qu'un paiement anticipé.

ARTICLE 7. LIVRAISON

- 7.1. Les produits sont livrés départ usine (EXW, INCOTERMS 2020) à l'adresse commerciale de Praleucine, à savoir Papenpad 21 à (6705 CN) Wageningen (« Lieu de livraison ») aux Pays-Bas. A partir du moment où Praleucine a notifié au Client que les produits sont prêts au Lieu de Livraison, le risque des produits est transféré de Praleucine au Client.
- 7.2. Si Praleucine prévoit le transport des produits du lieu de livraison à la destination finale du client - que les parties en aient convenu ou non par écrit au préalable- cela n'affecte pas la livraison départ usine. Cela signifie que le risque des produits est transféré au client dès que celui-ci est informé que les produits sont prêts au lieu de livraison et que le transport se fait aux frais et risques du client. Toute ambiguïté ou erreur dans une adresse fournie par le Client est également aux frais et risques de ce dernier.
- 7.3. Les délais de livraison sont et resteront toujours indicatifs et aucun droit de quelque nature que ce soit ne peut en être déduit. Le dépassement d'un délai de livraison communiqué ne donne pas droit au client à une résiliation, à des dommages et intérêts, à des amendes ou à d'autres compensations (pou préjudice subi).

ARTICLE 8. PAIEMENT

- 8.1. Toutes les factures sont émises uniquement par voie électronique avec un délai de paiement de 14 jours, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit dans le contrat.
- 8.2. En cas de dépassement du délai de paiement prévu à l'article 8.1 (ou tout autre délai plus long ou plus court tel que convenu par écrit), le Client est en défaut de plein droit et doit donc des intérêts légaux, sans autre mise en demeure. En plus du montant dû et des intérêts y afférents, le Client est tenu de payer intégralement tous les frais (extra) judiciaires de recouvrement, y compris les frais d'avocats, d'huissiers et d'agences de recouvrement. Dans le cas où tous les frais extrajudiciaires ne seraient pas indemnisables, les frais de recouvrement extrajudiciaire s'élèveront en tout état de cause à 15% du montant du principal

majoré des intérêts légaux et avec un minimum de 250 €.

- 8.3. Le Client n'est pas autorisé à suspendre ses obligations de paiement envers Praleucine en vertu du contrat ou à les compenser avec une prétendue demande reconventionnelle du Client.

ARTICLE 9. GARANTIE

- 9.1. Praleucine garantit que les produits sont conformes au contrat, aux spécifications énoncées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et / ou de fonctionnalité et aux dispositions légales et / ou réglementations gouvernementales en vigueur à la date de conclusion du contrat. Si cela est spécifiquement convenu, Praleucine garantit également que le produit est adapté à un usage autre que l'usage normal.
- 9.2. Si le produit livré n'est pas conforme au Contrat lors de la livraison, le Client doit en informer Praleucine sous forme écrite et motivée, au plus tard 3 jours ouvrables suivant la livraison, en indiquant la nature du produit et de la réclamation, ainsi que le numéro et la date de la commande. En l'absence de notification telle que décrite ci-dessus, le Client ne pourra plus prétendre à réparation, remplacement, etc., si le produit a été livré défectueux.
- 9.3. Si Praleucine estime que la réclamation est justifiée, les produits concernés seront réparés, remplacés ou (partiellement) remboursés au choix de Praleucine.

ARTICLE 10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 10.1. Toutes les marchandises livrées restent la propriété de Praleucine jusqu'à ce que toutes les créances de Praleucine à l'égard du client commercial (y compris tous les frais (d'encaissement) et les intérêts y afférents) aient été entièrement réglées.
- 10.2. Le Client n'est pas autorisé à vendre, livrer ou disposer de ces marchandises, autrement que dans le cadre de ses activités commerciales normales et de la destination normale des marchandises, avant ledit transfert de propriété. En outre, le Client n'est pas autorisé à mettre en gage ces marchandises ou à accorder à des tiers tout autre droit sur ces marchandises tant que la propriété de ces marchandises n'a pas été transférée au Client.
- 10.3. Le Client est tenu de stocker les marchandises livrées sous réserve de propriété avec soin et de les considérer comme propriété reconnaissable de Praleucine.
- 10.4. Praleucine a le droit de reprendre les marchandises qui ont été livrées sous réserve de propriété et qui sont toujours présentes chez l'acheteur si le client ne paie pas les factures en temps voulu ou s'il rencontre ou risque de rencontrer des difficultés de paiement.
- 10.5. Le Client accordera à tout moment à Praleucine le libre accès à ses marchandises pour inspection et / ou pour l'exercice des droits de Praleucine.

ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ

- 11.1. La responsabilité totale de Praleucine envers le Client Professionnel en raison d'un manquement imputable lors de l'exécution du Contrat est limitée à une indemnisation à concurrence du montant du prix stipulé pour ce Contrat (TVA comprise). Dans le cas où le contrat concerne un accord (cadre) pour des livraisons périodiques, la responsabilité totale est limitée au prix stipulé (TVA incluse) de la commande spécifique à laquelle se rapporte le manquement prétendument imputable.
- 11.2. La responsabilité de Praleucine envers le Client pour les dommages indirects, les dommages consécutifs, les dommages à l'entreprise (image), les dommages dus à une perte de chiffre d'affaires ou de profit, les dommages dus à des économies manquées, les dommages dus à une interruption d'activité, les dommages dus à la perte ou à la destruction de données ou de systèmes informatiques, les dommages résultant d'informations incorrectes et / ou incomplètes fournies par le client, ainsi que les dommages dus au dépassement des délais en raison d'un changement de circonstances, est exclue.
- 11.3. Lors de l'utilisation des produits, le consommateur doit se conformer strictement aux conseils, prescriptions et instructions fournis par Praleucine avec le produit, qui se trouvent également sur le site Web. Le Client est également tenu d'informer les tiers potentiels à qui il fournit les produits de ces conseils, prescriptions et instructions. La charge de la preuve incombe au client. Toute responsabilité de Praleucine pour les dommages de quelque nature que ce soit résultant du non-respect, de l'observation incomplète ou de la mauvaise observation de ces conseils, prescriptions et instructions susmentionnés est exclue.
- 11.4. Hormis les cas visés au présent article 11, Praleucine n'est pas responsable des dommages causés au Client Professionnel, quel que soit le motif sur lequel une action en dommages et intérêts serait fondée. Cependant, les restrictions mentionnées dans cet article deviendront caduques si et dans la mesure où le dommage résulte d'un acte intentionnel ou d'une négligence grave de la part de Praleucine.
- 11.5. La responsabilité de Praleucine envers le client en raison d'un manquement imputable lors de l'exécution du Contrat n'est engagée que si le client commercial notifie immédiatement et correctement Praleucine par écrit de son manquement, que le client accorde à Praleucine un délai raisonnable pour remédier à ce manquement et que Praleucine continue de manquer à ses obligations après ce délai. La mise en demeure doit contenir une description aussi détaillée que possible du manquement, afin que Praleucine puisse y répondre de manière adéquate.
- 11.6. Tout droit à indemnisation est toujours soumis à la condition que le Client signale le dommage à Praleucine par écrit dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 30 jours suivant sa survenance, sans préjudice des dispositions de l'article 9.2.
- 11.7. En cas de force majeure, Praleucine a le droit, à sa discrétion,

soit de suspendre ses obligations, soit de résilier le Contrat ou la Commande. En aucun cas, Praleucine ne sera tenue d'indemniser le client pour tout dommage et/ou autre perte subis par le client en raison d'un cas de force majeure. Les cas de force majeure comprennent dans tous les cas - sans s'y limiter - les perturbations ou pannes d'Internet, de l'infrastructure des télécommunications, des pannes de courant, les troubles intérieurs, la mobilisation, la guerre, les perturbations des transports, les grèves, les lock-out, les interruptions d'activité, la rupture de l'approvisionnement, les incendies, les inondations, les restrictions à l'importation et à l'exportation, une pandémie, y compris dans tous les cas également le virus COVID-19 et dans le cas où les propres fournisseurs de Praleucine, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent pas livrer, ce qui fait que Praleucine ne peut raisonnablement être tenue de respecter le contrat.

ARTICLE 12. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 12.1. Tous les droits de propriété intellectuelle sont et restent chez Praleucine à tout moment. Le Client doit toujours respecter pleinement ces droits de propriété intellectuelle. Il est interdit au Client de reproduire, divulguer et / ou exploiter toute information et/ou produit auquel s'appliquent des droits de propriété intellectuelle sans l'autorisation écrite préalable de Praleucine. Rien dans un contrat et / ou une commande ne peut être considéré ou lu comme un transfert de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit au client ou à des tiers.
- 12.2. En cas de violation de l'article 12.1. ou des obligations supplémentaires concernant les droits de propriété intellectuelle incombant au Client en vertu d'un Contrat et / ou d'une Commande, le Client est tenu de payer à Praleucine une pénalité immédiatement due et exigible et non susceptible de réduction judiciaire de 25 000,00 € pour chaque violation, à augmenter de 5 000,00 € pour chaque jour où la violation se poursuit avec un maximum de 200 000,00 €. Ceci est sans préjudice du droit de Praleucine d'être indemnisée pour les dommages causés par l'infraction ou de prendre d'autres mesures légales afin de mettre fin à l'infraction.
- 12.3. Praleucine ne garantit pas que les produits livrés ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers et décline toute responsabilité y afférente. Le Client garantit Praleucine contre toute réclamation et tout dommage liés à une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

ARTICLE 13. CONFIDENTIALITÉ

- 13.1. Le Client est tenu de respecter une stricte confidentialité en ce qui concerne les informations concernant Praleucine, (les accords issus) du Contrat et / ou d'autres Informations confidentielles et de ne pas utiliser les informations mentionnées ci-dessus à d'autres fins que l'exécution du Contrat ou l'utilisation des produits fournis par Praleucine. Le Client n'est pas

autorisé à divulguer, reproduire, exploiter ou autrement utiliser les Informations confidentielles sans l'autorisation écrite préalable de Praleucine.

- 13.2. Le Client est également tenu d'imposer l'obligation prévue à l'article 13.1. à tous ses employés, distributeurs, agents et / ou autres tiers impliqués par le Client dans l'exécution du Contrat.
- 13.3. En cas de résiliation du Contrat de quelque manière que ce soit, le Client est tenu de restituer ou de détruire les Informations Confidentielles à la première demande de Praleucine et à la discrétion de Praleucine.
- 13.4. En cas de violation des dispositions de l'article 13, ou d'obligations supplémentaires concernant les Informations Confidentielles incombant au Client en vertu d'un Contrat et / ou d'une Commande, le Client sera redevable à Praleucine d'une amende immédiatement exigible et non susceptible de réduction judiciaire de € 25.000,00 par acte d'infraction à augmenter de € 5.000,00 pour chaque jour où l'infraction se poursuit avec un maximum de € 200.000,00. Ceci est sans préjudice du droit de Praleucine d'être indemnisée pour les dommages causés par l'infraction ou de prendre d'autres mesures légales afin de mettre fin à l'infraction.

ARTICLE 14. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Praleucine traite toutes les données personnelles du Client conformément à sa déclaration de confidentialité. [Vous pouvez la trouver ici.](#)

ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

- 15.1. Le droit néerlandais s'applique à cet accord.
- 15.2. Sauf disposition contraire des règles de droit impératives, tous les litiges pouvant résulter du présent contrat seront soumis au tribunal néerlandais compétent dans le district où Praleucine a son siège social. Il s'agit actuellement du tribunal compétent du district du centre des Pays-Bas.

16. AUTRES DISPOSITIONS

- 16.1. Si une disposition des Conditions Générales et / ou du Contrat et / ou d'une Commande s'avère nulle et non avenue, cela n'affectera pas la validité de l'ensemble des Conditions Générales et / ou du Contrat et / ou d'une Commande. Dans ce cas, les parties détermineront une ou plusieurs nouvelles dispositions en remplacement, qui donneront autant que possible forme à l'intention de la disposition initiale.
- 16.2. Les informations et communications, y compris les indications de prix, sur le site Web sont sujettes à des erreurs de programmation et de frappe.
- 16.3. Dans les présentes conditions générales, «par écrit» inclut également le courrier électronique si l'identité de l'expéditeur et l'intégrité du contenu sont suffisamment établies. Les parties s'efforceront de confirmer la réception et le contenu de la communication par e-mail.
- 16.4. Chaque partie ne peut transférer ses droits et obligations en vertu du Contrat à un tiers qu'avec le consentement écrit préalable de l'autre partie. Par dérogation, Praleucine est à tout moment autorisée à transférer ses droits et obligations en vertu du Contrat à une société mère, filiale ou société sœur.
- 16.5. Dans un souci de lisibilité, le Client est toujours appelé «il» dans les présentes conditions générales. Là où «il» est indiqué, «elle» peut également être lu.